

# « Entreprises et environnement » CHAMPAGNE-ARDENNE et MEUSE



Numéro 29

2<sup>nd</sup> semestre 2020

Cette lettre est réalisée par la **Confédération de l'Artisanat des Métiers et des Services (CNAMS)** dans le cadre de l'action « Entreprises et environnement ». Celle-ci a pour objectif d'informer les artisans des métiers de services et de production sur la gestion de l'environnement dans leur entreprise.



## SOMMAIRE

Annnonce	p.1
Réduction des substances dangereuses	p.2 et p.3
Gestion des eaux	p.4
Gestion alternative des eaux de pluie	p.5
Valorisation des entreprises	p.6
Collectivités	p.7
Rendez-vous	p.8
Contacts	p.8

## DANS CE NUMÉRO

### ANNONCE

- De nouveaux visages à la CNAMS Reims

### REDUCTION DES SUBSTANCES DANGEREUSES

- Une station de lavage plus écologique
- Schématisation du système de recyclage d'eau
- Les aides des Agences de l'Eau
- La CNAMS vous accompagne dans vos projets

### GESTION DES EAUX

- Les différents types d'eaux

### GESTION ALTERNATIVE DES EAUX DE PLUIE

- Faire de l'eau de pluie une ressource
- Comment se lancer dans un tel projet ?

### VALORISATION DES ENTREPRISES

- PRINT ETHIC le label RSE en industrie graphique

### COLLECTIVITÉS

- Les actions mutualisées : la clé de la réussite

### RETOUR D'EXPERIENCE

- Retour d'expérience - Garage Beccue - Bétheny (51)

## De nouveaux visages à la CNAMS Reims

**E**n cette fin d'année 2020 la CNAMS voit ses effectifs se renouveler avec de nouvelles figures qui occupent dorénavant les postes de conseillers techniques.

Dans un premier temps nous retrouvons Bastien LEPREUX nouveau conseiller technique chargé de l'accompagnement des entreprises sur les thématiques de l'hygiène de la sécurité et de l'environnement. Alternant l'an passé à la CNAMS, celui-ci vient de finir ses études et est maintenant diplômé d'une licence professionnel SQHE (Sécurité, Qualité, Hygiène, Environnement).

**L**a CNAMS Reims accueille également Antoine Locatelli leur nouvel alternant pour l'année 2020-2021 chargé du développement de l'offre Hygiène Sécurité Environnement que propose la CNAMS depuis peu. Dans les traces de M.LEPREUX, il réalise lui aussi une licence professionnelle SQHE.

« J'ai beaucoup à apprendre à la CNAMS et je souhaite démontrer tout mon potentiel »

Nous souhaitons qu'à travers ces deux nouveaux collègues les valeurs de la CNAMS puissent prospérer et s'épanouir.



**Pour toute question, merci de retourner le coupon-réponse joint à ce document.**

## Une station de lavage plus écologique

De nouvelles techniques se développent chez les stations de lavage plus respectueuses envers l'environnement. Ces stations diminuent l'utilisation de substances dangereuses.

### Quels est l'intérêt de ce nouveau procédé ?

Le lavage de véhicules avec de l'eau potable doit être évité si celui-ci est possible. La situation de l'entreprise ne le permet pas toujours. Dans ce cas des systèmes de recyclage de ces eaux peuvent être mis en place. Spécialement conçu pour le lavage de véhicules sales, ce système permet d'économiser une importante quantité d'eau. Sa compacité lui permet de réunir un ensemble de techniques tel que les bacs tampons, les filtres à quartz et les surpresseurs.

Plusieurs techniques très intéressantes qui méritent réflexion même lors de la construction de votre ouvrage.

### Comment est organisée la station de lavage écologique ?

L'organisation de la station de lavage est faite de façon à ce que les eaux pluviales et les eaux de process ne peuvent se mélanger. En effet les eaux usées sont prétraitées par un débourbeur-déshuileur avant réutilisation.

L'eau des portiques décantent dans

des portiques, ce qui limite considérablement l'apport d'eau claire.

Les eaux des pistes de lavages avec les lances hautes pressions passent dans le débourbeur-déshuileur avant rejet au réseau d'eaux usées. Les pistes hautes pressions sont équipées d'un système hors gel en circuit fermé qui permet une économie d'eau de 50m<sup>3</sup> pour environ 250 lavages.

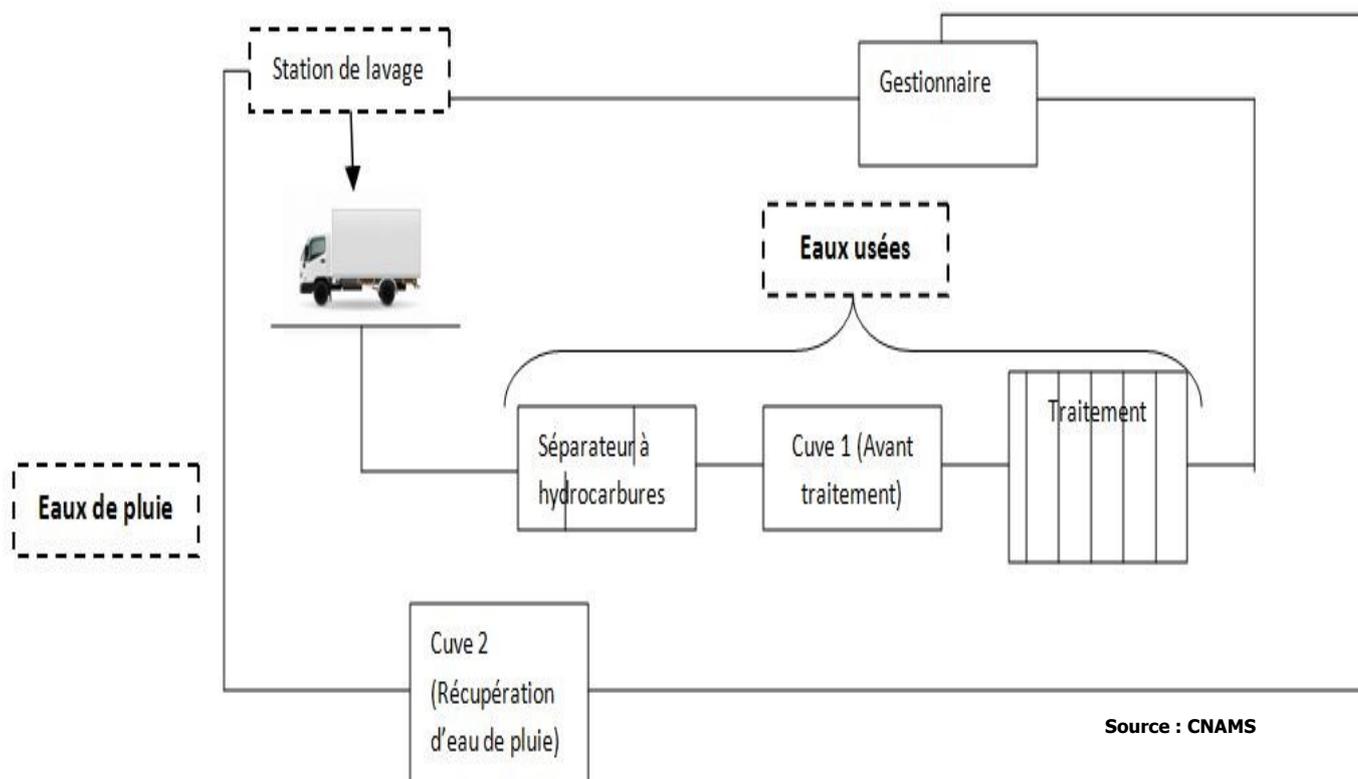
***L'eau est précieuse d'où l'importance de préserver l'eau potable pour les besoins réels***

cuves successives auxquelles est ajouté de l'air pour favoriser la décantation. Dans la dernière cuve, on retrouve un couche de floculant permettant un assainissement de l'eau plus poussé. Derrière cette dernière cuve est installé le recycleur d'eau. Le trop-plein de la dernière cuve passe alors dans un débourbeur-déshuileur avant rejet. Ce système permet un recyclage de 70% d'eau. Le recycleur également équipé d'une



Crédit photo : <https://www.astikoto.fr/>

## Schématisation du système de recyclage d'eau



Pour toute question, merci de retourner le coupon-réponse joint à ce document.

## Les aides des Agences de l'Eau

Depuis maintenant de nombreuses années, les Agences de l'Eau Seine-Normandie et Rhin-Meuse proposent la prise en charge d'une partie de votre projet traitant sur la gestion de l'eau au sein de votre entreprise. Ce montant d'aide peut atteindre 40 à 60 %.

### Quels sont les critères d'obtention des aides ?

Les Agences de l'Eau poursuivent leur politique de gestion de l'eau dite « responsable » grâce aux aides proposées. En effet, celles-ci souhaitent qu'au terme de votre projet, une économie d'eau soit réalisée, que les pollutions à la source soient prévenues ou maîtrisées ou encore que vous favorisiez les nouvelles technologies propres moins polluantes permettant une réduction voire une suppression des rejets liquides au milieu naturel.

### Quels sont les projets pouvant être

#### aidés ?

Les projets pouvant obtenir une subvention sont :

#### **-Les travaux d'épuration :**

1)Création de dispositif de collecte des effluents non domestiques.

2)Amélioration ou mise en place de capacité supplémentaire de traitement ou d'un nouvel ouvrage d'épuration.

3)Raccordement au système collectif.

4)Optimisation de la collecte et du stockage d'effluent concentré.

#### **-La gestion à la source des eaux pluviales :**

1)Gestion à la parcelle des eaux pluviales.

#### **-Les économies d'eau :**

1)Réduction de la consommation d'eau potable ou du prélèvement d'eau dans le milieu naturel.

2)Amélioration significative du ratio de consommation d'eau par unité de production.

#### **-Les technologies propres :**

1)Modification de l'outil de production pour limiter la pollution antérieurement émise.

2)Suppression des rejets liquides au milieu récepteur.

#### **-La Prévention ou suppression des pollutions accidentelles :**

1)Sécurisation de stock de produits potentiellement polluants.

2)Confinement des eaux d'extinction d'incendie.

#### **Remarque :**

**Le montant minimal de votre projet afin de faire une demande d'aide à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est de 3500 € (10000 € en 2022) et de 10000 € pour l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.**

Source : <http://www.eau-seine-normandie.fr/>

**CONDITIONS D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE**

- Le montant minimum du projet est de 3 500 € TTC (10 000 € TTC au 01/01/2022).
- L'attributaire ne doit pas démarrer son opération avant la réception du courrier d'accusé de réception de son dossier complet par l'agence de l'eau.
- Pour les sites industriels soumis à des normes européennes (notamment dans le cadre de la directive relative aux émissions industrielles - IED), une dégressivité des taux d'aide s'applique en fonction du calendrier d'achèvement des travaux.
- Les aides de l'agence de l'eau sont soumises à l'encadrement européen.
- Pour les montants d'aides les plus importants, l'avis favorable de la commission des aides de l'agence de l'eau est nécessaire.

Pour attribuer une aide, l'analyse de l'agence de l'eau s'appuie notamment sur les critères suivants :

- pertinence du projet en fonction des enjeux du territoire;
- état du milieu concerné par le projet;
- rapport « coût-efficacité » notamment lorsque plusieurs solutions techniques existent et selon l'importance du projet.

## La CNAMS vous accompagne dans vos projets

La CNAMS peut vous accompagner et vous aider dans votre projet de demande de subvention aux Agences de l'Eau. En effet celle-ci peut créer pour vous un dossier de demande de subvention. Un premier contact sera établi avec vous afin de mieux comprendre votre projet et voir s'il y a possibilité d'obtenir une aide ou non. Par la suite la CNAMS s'occupe de tout; du montage du dossier au contact avec les Agences de l'Eau, celle-ci vous fera gagner du temps dans vos démarches et saura appuyer votre dossier.

Nos conseillers techniques peuvent aussi vous accompagner sur d'autres thèmes environnement dans votre entreprise telle que de la sensibilisation ou de la création de documents permettant de réduire les mauvaises pratiques environnementales.

**cnams**...  
FABRICATION & SERVICES

### Besoin d'aide pour un projet ?

**N'hésitez pas à contacter nos conseillers techniques HSE, ceux-ci ce feront un plaisir de répondre à vos questions.**

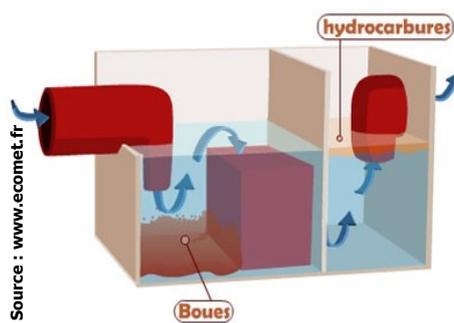


**Pour toute question, merci de retourner le coupon-réponse joint à ce document.**

## Les différents types d'eaux

**E**n entreprise, on distingue trois types de rejets d'eau qui sont les eaux pluviales, les eaux usées domestiques (sanitaires), les eaux usées non domestiques (dites industrielles).

Les eaux usées non domestiques proviennent de l'activité des entreprises. En effet, ces dernières utilisent l'eau pour différents usages : lavage de véhicules, lavage du sol de l'atelier. Après usage, ces eaux sont chargées en boues et en hydrocarbures. De la même manière, certaines eaux de ruissellement peuvent être souillées par des hydrocarbures (aire de distribution ou de dépotage de carburants, aire de stockage de véhicules accidentés ou hors d'usage). Ces eaux dégradées ne sont pas directement assimilables par le milieu naturel ou les



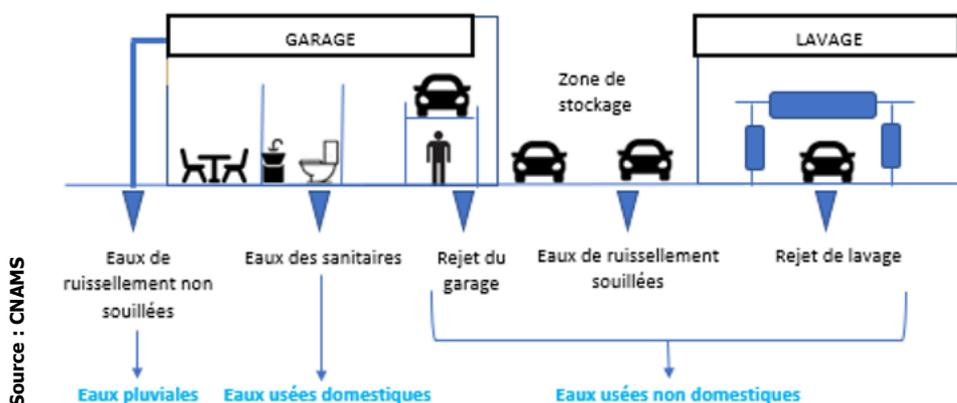
Déboureur - Déshuileur

consultez le règlement d'assainissement s'il existe. L'objectif est de connaître les points de raccordement potentiels et les conditions de raccordement,

- demander une autorisation de rejet à l'autorité compétente (mairie,

hydrocarbures (autre nom : déboureur - déshuileur). Cet appareil a pour rôle de retenir les boues et les hydrocarbures avant rejet aux réseaux d'eaux pluviales. Correctement choisi (en fonction de l'activité de l'entreprise), dimensionné et entretenu (au minimum une fois par an), l'appareil garantit moins de 5 mg par litre d'hydrocarbures : le rejet deviendra acceptable par le gestionnaire du réseau d'assainissement et pour le milieu naturel. Pour éviter les pollutions liées aux produits dangereux liquides neufs ou usés (huiles, dégraissants, filtre à huile, batterie, liquides automobiles...), il est conseillé de stocker les produits en toute sécurité (ex. bac de rétention à l'abri, cuve double paroi...). Les déchets doivent également être repris par des prestataires autorisés.

## Les différents types d'eaux usées dans votre entreprise :



ouvrages d'assainissement des eaux usées domestiques. Par ailleurs, les entreprises peuvent utiliser des produits (ex. dégraissant) et générer des déchets dangereux pour l'environnement (ex. huile de vidange). Utilisés ou stockés sans précaution, ces produits et déchets peuvent contaminer le sol et l'eau.

### Que dit la réglementation ?

Les entreprises ont obligation de respecter certaines conditions pour rejeter des eaux dites industrielles dans le milieu naturel ou les réseaux de collecte des eaux. Ces conditions (ex. quantité d'hydrocarbures

rejetés) sont fixées par le propriétaire du lieu de rejet. Dans le cas où la commune dispose d'un réseau de collecte, il est nécessaire de :

- se renseigner sur le réseau d'assainissement de la commune et

communauté de communes). Cette autorisation peut être complétée par une convention de déversement (définition des caractéristiques du rejet toléré) et conditionnée par la pose d'un pré-traitement des rejets de manière à les rendre acceptables pour le système d'assainissement.

Dans le cas où la commune ou la parcelle ne dispose pas de réseau de collecte, il est conseillé de :

- se renseigner sur un éventuel projet de réseau d'assainissement de la commune,
- à défaut de projet de réseau proche dans le temps, réaliser une étude de filière en vue d'installer un système d'assainissement individuel.

### Quelles sont les solutions ?

Pour toutes les eaux souillées des garages, il est nécessaire de mettre en place un décanteur - séparateur à

## Quelles sont les aides financières ?

Les agences de l'eau proposent des aides financières pour la sécurisation des stockages, le pré-traitement des rejets et la gestion des déchets dangereux pour l'eau.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter la CNAMS et retrouver l'ensemble des aides des agences de l'eau sur notre chaîne YouTube :



Pour toute question, merci de retourner le coupon-réponse joint à ce document.

## Faire de l'eau de pluie une ressource

Préserver la qualité du milieu naturel et des ressources en eaux, gérer les risques d'inondations, et aménager les espaces sont des enjeux majeurs de la politique environnementale actuelle. Le développement urbain a généré des sols toujours plus imperméables, ne permettant plus aux eaux de pluie de s'infiltrer à l'intérieur. Pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau et décliner concrètement le plan d'adaptation au changement climatique, les agences de l'eau Seine-Normandie, Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranées-Corse ont fait de la gestion intégrée des eaux pluviales une des priorités de leur programme.

Il existe aussi différentes solutions :

- Noue
- Toiture végétalisée
- Revêtements perméables
- Jardins de pluie/mare
- Bassin
- Espaces verts inondable

### Autres solutions

- Puits d'infiltration
- Tranchée d'infiltration

- Récupération/utilisation des eaux pluviales
- Chaussée à structure réservoir
- Ouvrages de stockages modulaire en infiltrations
- Ouvrages de prétraitements



Source : <https://spe-entreprise.com/>

Pour en savoir davantage sur l'ensemble des solutions proposées rendez-vous sur le site [adapta.fr](http://adapta.fr) pour y découvrir tout une série de vidéos

## Comment se lancer dans un tel projet ?

Pour réaliser votre projet de gestion durable des eaux pluviales, faites appel à un cabinet d'hydrologie. Ce dernier vous permettra de connaître votre nappe ainsi que le meilleur système de filtration ou récupération d'eau dont vous avez besoin sur votre terrain.

### L'importance du niveau de pluviométrie :

La pluviométrie désigne l'importance du niveau de pluie qui tombe sur votre terrain (ex : zone à fort risques d'orages ou d'inondations). En fonction de ces niveaux la CNAMS peut vous aider à déterminer l'efficacité d'un tel projet.

### Quelles critères définissent le système de filtration optimal pour mon terrain ?

Il en existe différents types. Les plus importants reste le niveau d'imperméabilité du sol, la stabilité des sols, la solubilité des roches, le niveau dénivélé du terrain, la présence de nappes affleurante, la zone de périmètre de protection de captage ainsi que le niveau de profondeur de l'infiltration hydrogéologique.

Les agences de l'eau vous proposent des aides financières pour ce type de projet.

### Agence de L'Eau Rhin-Meuse (AERM)

- Projets de gestion intégrée périmètre urbain
- Etudes : 70%
- Travaux :
- 40% opérations ponctuelles démonstratives de bonnes pratiques
- Plafond : 30€/m<sup>2</sup> -> : 40€/m<sup>2</sup> dans le cadre du plan d'accélération AERM 2021 (60 millions d'euros qui vont être fléchés jusqu'en 2021 pour faciliter « la reprise des investissements dans le domaine de l'eau »)

### Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

- Projets de gestion intégrée de rénovation urbaine sur lesquels il y a une désimperméabilisations
- Etudes : 50%
- Travaux :
- 40% à 60% MOA privés
- Plafond : 30€/m<sup>2</sup> (100€/m<sup>2</sup> si diminution de 80% de l'imperméabilisation avec une végétalisation)

### Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)

- Projets de gestion intégrée de rénovation urbaine (priorité à la déconnexion des réseaux unitaires)
- Etudes et travaux :
  - 50% (70% dans le cadre de contrats)
  - Plafond : 40€/m<sup>2</sup>



## Des économies de 20% à 45%

Peu ou pas de réseaux pluviaux et bassins de stockage, pièces de voirie

Economie de foncier (ouvrages de stockage)

Economie sur les coûts d'exploitation

(traitement et acheminement, ouvrages induits, exploitation des réseaux, gestion patrimoniale)

Pour toute question, merci de retourner le coupon-réponse joint à ce document.

## PRINT EHTIC- LE LABEL RSE EN INDUSTRIE GRAPHIQUE

La RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) regroupe les pratiques mises en place par les

entreprises pour respecter les principes du développement durable : être économiquement pérenne tout en ayant un impact positif sur la société et sur l'environnement.

**Accessible à toutes les entreprises quelle que soit leur taille** : la progression dans les quatre niveaux se construit au fil des années, les enjeux étant abordés dans l'ordre souhaité par l'entreprise. La branche apporte soutien méthodologique, formations et aides financières

**Reconnu** : il est basé sur la norme ISO 26 000 approuvé par l'AFNOR. La branche a été retenue pour participer à l'expérimentation publique en cours sur les labels RSE sectoriels.

**PRINT ETHIC vous intéresse ? Parlez-en à la CNAMS**

	1. Définir la politique de responsabilité sociétale de l'entreprise, la piloter grâce à une organisation pérenne
	2. Définir une stratégie de positionnement et de développement de l'entreprise à 3/5 ans
	3. Intégrer une culture de l'innovation, dans les produits, les services, l'organisation de l'entreprise
	4. Identifier les parties prenantes prioritaires de l'entreprise et dialoguer avec elles
	5. Favoriser le développement d'un dialogue social de qualité
	6. Identifier les risques de l'entreprise et prendre des mesures de prévention
	7. Investir dans les compétences des salariés, élément-clé de compétitivité et de sécurisation des parcours professionnels
	8. S'impliquer pour améliorer la connaissance et l'attractivité du métier et pour former des professionnels qualifiés
	9. Réduire l'impact environnemental de la production à travers notamment une optimisation du volume et de la qualité des matières premières utilisées
	10. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie
	11. Mettre en œuvre le Règlement Européen sur la protection des données
	12. Promouvoir la RSE chez les fournisseurs et sous-traitants

### PRINT ETHIC :

En 2017, à l'issue de travaux associant les parties prenantes, les partenaires sociaux ont défini leur «Stratégie pour un développement pérenne et responsable des Industries graphiques». 12 enjeux prioritaires ont été retenus pour créer un label sectoriel. Ce label est géré par l'IDEP (Institut de Développement et d'Expertise du Pluri média) pour le compte de la branche. Il est construit sur 4 niveaux (selon le nombre d'enjeux traités). L'entreprise labellisée doit progresser d'un niveau tous les trois ans.

### Les Avantages :

Ce label est spécifique au grand secteur de l'industrie graphique : il cible les enjeux RSE prioritaires du secteur



## RETOUR D'EXPERIENCE

### Garage BECCUE - M.BECCUE - Bétheny (51)

En 2013, le garage BECCUE situé à Bétheny dans la Marne a réalisé un projet permettant de réduire son impact écologique ainsi que d'améliorer sa gestion des risques professionnels.

Après 7 années, nous allons faire le bilan des avantages et des inconvénients qui résultent de l'investissement.

L'aire de lavage qui a été installée n'a rencontré aucun problème particulier. Le dimensionnement du déboureur-déshuileur a été correctement réalisé et aucun débordement n'a été constaté, y compris lors d'événements pluvieux importants.

La fontaine de nettoyage biologique a permis d'économiser environ 450L en 7 ans. Le garage est satisfait de la qualité du dégraissage qui est très efficace. Aucun problème n'a été rencontré sur la fontaine cependant le prix de la recharge paraît trop élevé pour le garage.

L'entretien du déboureur - déshuileur est réalisé chaque année pour la SOGESSAE . Les volumes de boues récupérées sont de 7m<sup>3</sup> pour l'aire de lavage et de 1m<sup>3</sup> sur l'entrée du site.

Le bac de rétention est également un bon investissement. Cela apporte de l'organisation dans l'atelier. Les bacs doivent être nettoyés si besoin pour conserver un stockage propre.

Les noues d'infiltrations permettent un bon aménagement du site et assure une bonne évacuation des eaux pluviales.

Le chef d'entreprise est satisfait de son matériel et de l'accompagnement effectué par la CNAMS tout au long du

projet. Vous aussi vous voulez réaliser un projet ? N'hésitez pas à contacter la CNAMS



Noue d'infiltration



Aire de lavage

Crédit photo : CNAMS

**Pour toute question, merci de retourner le coupon-réponse joint à ce document.**

### Les actions mutualisés : la clés de la réussite

**D**epuis 2006, l'action « Entreprises et environnement » développe ses relations avec les collectivités.

Ce programme vise l'ensemble des entreprises des métiers de services et de production de la région Grand EST. La CNAMS peut apporter son expertise à une collectivité souhaitant engager une démarche vers les artisans (exemples: informations sur les métiers et leurs problématiques environnementales, propositions de solutions, conseils sur le mode de communication)

Différentes solutions sont proposées par la CNAMS tel que l'organisation de réunions d'informations à destinations des collectivités et des organismes. L'intérêt étant de faire le relais de nos actions auprès des entreprises de votre territoire. Dans un premier temps il s'agit d'informer les entreprises de l'existence de notre programme et de l'accompagnement gratuit que nous proposons sur les thématiques de l'environnement.

Si vous souhaitez aller plus loin dans la démarche et rencontrer directement vos artisans, la CNAMS vous propose une méthodologie complète et un accompagnement. La CNAMS réalisera un diagnostic environnement dans les entreprises rencontrées et les pistes d'améliorations pouvant être mises en place. Cela pourra, selon la volonté des chefs d'entreprises, se poursuivre par la construction d'un projet de mise en conformité et le montage de dossier de demande de subvention.

Concrètement, cela peut se traduire par la diffusion d'informations dans le journal de votre collectivité, la réalisation de réunions d'informations en partenariat avec les services de votre collectivité, ou la mise en place d'actions de sensibilisation des artisans pour la vérification des branchements de raccordement au réseau d'assainissement. D'autres types d'actions sont envisageables. Les chargés de mission « Entreprises et environnement » vous accompagnent pour mener à bien vos actions dirigées vers les entreprises artisanales. Les accompagnements proposés par la CNAMS permettent d'une part aux collectivités de mener à bien leurs actions de prévention et de contrôle. D'autre part, cela permet aux entreprises de bénéficier d'une assistance dans la mise en conformité de leur site et éventuellement d'obtenir des subventions pour leurs investissements. L'objectif au final est que la collectivité puisse mettre en place sa politique environnementale tout en accompagnant les entreprises du territoire dans leur mise en conformité.



Crédit photo : CNAMS

### La CNAMS, une interface entre la collectivité et l'entreprise

Les chefs d'entreprises ne sont pas des spécialistes de la gestion de déchet et de l'eau : ils ont souvent besoin d'éclaircissement sur les demandes techniques des collectivités. De même certaines collectivités ont besoin d'être renseignées sur les problématiques environnementales des artisans et les solutions à mettre en œuvre. La CNAMS peut à la fois aider le gérant à comprendre ce qu'on lui demande et aider la collectivité à mieux connaître la problématique de l'entreprise. Finalement, le but est de permettre d'installer des dispositifs adaptés à l'entreprise respectant les prescriptions de la collectivité.

### Propositions d'action de la CNAMS

La CNAMS peut être force de propositions et contacter une collectivité pour engager des actions sur son territoire. Par exemple, elle peut proposer des opérations territoriales telles que la réalisation de visites d'entreprises dont le but est d'identifier des besoins communs et développer ensuite des actions visant à répondre à ces besoins. Les collectivités qui souhaitent engager des actions liées à l'environnement vers les entreprises artisanales peuvent se rapprocher du programme « Entreprises et environnement » .

**Pour toute question, merci de retourner le coupon-réponse joint à ce document.**



Au travers de cette rubrique, nous vous informons des réunions, des conférences, des événements, des salons ou des échéances pouvant intéresser les entreprises artisanales.

**20 et 21 janvier**

Formation Sauveteur Secouriste du Travail (formation initiale - 2 jours) à Bar-Le-Duc

**1 et 2 février**

Formation Sauveteur Secouriste du Travail (formation initiale - 2 jours) à Reims

**8 février**

Formation Sauveteur Secouriste du Travail (MAC - 1 jour) à Reims

**9 et 10 Mars**

Formation Sauveteur Secouriste du Travail (formation initiale - 2 jours) à Charleville-Mézières

**12 et 13 avril**

Formation Sauveteur Secouriste du Travail (formation initiale - 2 jours) à Reims

**14 avril**

Formation Sauveteur Secouriste du Travail (MAC - 1 jour) à Reims

**Jusqu'en mars**

Renouvellements de la marque Imprim'Vert -Millésime 2021

**7 et 14 juin**

Formation Sauveteur Secouriste du Travail (formation initiale - 2 jours) à Reims

**17 juin**

Formation Sauveteur Secouriste du Travail (MAC - 1 jour) à Reims

**Pour obtenir plus d'informations, merci de retourner le coupon-réponse joint à ce document.**



**RETROUVEZ LES ACTUALITÉS DE LA CNAMS SUR FACEBOOK**

**Aimez et partagez en recherchant CNAMS 51 dans le moteur de recherche Facebook.**

L'action « Entreprises et environnement » est coordonnée et mise en œuvre par la Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services (CNAMS) avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



**Vos contacts environnement**

**Bastien LEPREUX** - Mél. : [bastien.lepreux@cnams-ca.fr](mailto:bastien.lepreux@cnams-ca.fr)

**Charline VAN MELLO** - Mél. : [charline.vanmello@cnams-ca.fr](mailto:charline.vanmello@cnams-ca.fr)

CNAMS - 45 rue Chabaud - 51100 REIMS - Tél. : 03 26 47 22 55 - [www.cnams-ca.fr](http://www.cnams-ca.fr)